

III - FINANCES - BUDGET

III.3 - BUDGET PRINCIPAL 2023 - ACTIONS ET MOYENS

III.3.3 - SAGE « Vallée de la Garonne » Animation thématique Gestion Quantitative

DELIBERATION N° 23-03-411

Le lundi 13 mars 2023 à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 02 mars 2023, s'est réuni l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Paul VO VAN

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	NON		OUI			
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	Patrice GARRIGUES		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	NON	OUI	Delphine EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	NON	NON		OUI			
Emmanuel CROS	NON	OUI	Paul VO VAN		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
Totaux					101	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	101
Membres présents	5	Vote pour	101
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	51
Nombre de votants	10		
Appréciation du quorum	9		

DELIBERATION N° 23-03-411

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour - Garonne 2016-2021 désignant notamment le SAGE « Vallée de la Garonne » comme étant nécessaire ;

VU le SAGE « Vallée de la Garonne » approuvé le 21 juillet 2020 après enquête publique ;

VU le protocole d'accord avec la CLE pour porter la mise en œuvre du SAGE ;

VU le procès-verbal de la séance plénière de la CLE Garonne du 13 janvier 2023, notamment l'avis favorable sur sa feuille de route 2023 ;

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 20 janvier 2023 ;

VU la réunion du Bureau Syndical en date du 27 février 2023 ;

VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre l'animation thématique « Gestion Quantitative » du SAGE et d'y affecter, en 2023, 0,64 ETP Equivalent Temps Plein (ETP) comme suit :

- Chargé de mission SAGE GQ (Pape Youssou NDIONE) : 0,40 ETP
- Fonctions supports (direction, finances, communication) : ... 0,24 ETP

valorisés globalement à 37.700,00 € (salaires chargés - base DADS 2022) y compris les frais indirects associés (20,0%).

DÉCIDE d'engager les prestations nécessaires à la réalisation de la mission à hauteur de 25.000,00 € TTC et d'inscrire au budget 2023 les crédits de paiement correspondants.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'animation thématique Gestion Quantitative du SAGE ci-dessous :

SAGE 2023

Gestion Quantitative	Coûts directs		Coûts indirects	
	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure 20%
Coût total de l'action € TTC				
71 550	31 417	25 000	8 850	6 283

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	30,00%	30,00%			0	0	0	0,00%
Europe	10,00%	10,00%			0	0	0	0,00%
AEAG	70,00%	70,00%			0	0	0	0,00%
AEAG	50,00%	50,00%	37 700	20 833	18 850	10 417	29 267	46,68%
Financement extérieur							29 267	40,90%
Autofinancement							42 283	59,10%
					Coût total		71 550	100%

DELIBERATION N° 23-03-411

SOLLICITE, au titre de cette animation, un financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au taux maximum.

SOLLICITE, au titre des prestations un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au taux maximum.

SOLLICITE, au titre de l'ensemble des études, de la communication et de l'animation, les cofinancements de l'Europe en complément de ceux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, selon l'éligibilité des projets.

MANDATE son président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette animation, et notamment les demandes de subventions.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 13 mars 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel FABRE